

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

L'an Deux Mil Seize, le onze octobre, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, MARTIN Jean-Daniel, LE BORGNE Christian, DAVID Jean-Luc, MEYER Emmanuel, MARTIN Alain et Mmes MARIN Sylvie, CHATENET Christine, ESNAULT Jeannick, LOUW Jocelyne, OLLIVIER Virginie.

Etaient excusés : Mr VOISIN Serge et Mme BERNARD Françoise

Mr VOISIN Serge donne pouvoir à Mr LE BORGNE Christian

Secrétaire de séance : Mme MARIN Sylvie

Date de la convocation : 06 octobre 2016

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé.

→ **DROIT DE PREEMPTION**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- habitation cadastrée section ZE n°150, sise 2 bis rue des Poterie – Pont-sous-Gallardon pour une contenance totale de 11a 82 ca.
- habitation cadastrée section ZK n° 96, sise 15 rue de la Résistance - Harleville, pour une contenance de 13a 45ca.
- habitation cadastrée section AC n° 120, 122, 276 sise 3 rue de l'Ancienne Gare pour une contenance de 6a 27ca.
- terrain cadastré section ZK n° 88, 89 sise rue de la Résistance - Harleville pour une contenance de 10a 89ca.
- habitation cadastrée section 011 B n° 287, 288 sise 14 rue du Village - Armenonville pour une contenance de 9a 61ca.
- habitation cadastrée section 011 C n° 400 sise 14 route du Parc – Les Gâtineaux pour une contenance de 7a 96ca.
- habitation cadastrée section 011 C n° 512 sise 7 route du Parc – Les Gâtineaux pour une contenance de 14a 43ca.

→ **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes nous demandant une subvention pour les jeunes en difficulté.

Après vote, le conseil municipal décide de ne pas approuver la subvention aux jeunes en difficulté pour l'année 2016.

- Pour : 2 – Mrs LE BORGNE Christian et VOISIN Serge
- Contre : 12

→ **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Agence Technique Départementale pour un engagement de principe pour la période de 2017 – 2020 (soit 4 ans) pour les missions de maîtrise d'œuvre de voirie auxquelles elle adhère déjà et d'étendre son adhésion à la mission d'assainissement collectif, d'assainissement non-collectif et du droit des sols.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'étendre son adhésion à la mission du droit des sols.

→ **DECLASSEMENT DES VOIES DEPARTEMENTALES**

Monsieur le Maire expose la proposition du déclassement des routes départementales D18, D106-4, D116-A, D329, D329-1, D330 par le Conseil Départemental en voies communales ou en C5 (niveau de service réduit au strict minimum soit un débroussaillage annuel et des interventions d'entretien d'urgence) et la suppression des voies D116-A, D329 et D330.

Vu le trafic important et dense sur l'ensemble de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de refuser le déclassement des routes départementales en voies communales ou en C5
- de refuser la suppression des voies.

→ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND NATIONAL DE PREVENTION (FNP) – DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Maire expose que tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents a pour obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels (EVRP).

La commune a lancé la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir (CdG28). Cette évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé DOCUMENT UNIQUE.

Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (FNP). Le FNP a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de :

- Demander une subvention auprès du FNP de la CNRACL
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

→ **MODIFICATION STATUTS ARTICLE 8 DU SIVOS**

Par courrier, en date du 23 mars 2016, la Préfecture d'Eure-et-Loir a informé le SIVOS que l'article 8 de ses statuts devait être modifié.

Actuellement, l'article 8 précise que le bureau est composé du Président, de deux vice-Présidents et de quatre membres. Or, l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le bureau d'un établissement de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs membres.

Le courrier de la Préfecture indique donc que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant avant de procéder à l'élection du ou des Vice-Présidents, et ne doit pas être fixé par les statuts.

Il convient donc de modifier les statuts.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la modification de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du

secteur pédagogique de Gallardon.

- Précise que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant avant de procéder à l'élection.

→ **DEMANDE DE L'ASSOCIATION ZUMBA SOLEIL POUR LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association « Zumba Soleil ». Cette association souhaiterait louer la Maison des Associations les lundis de 21 h à 22 h pour un montant annuel maximum de 200 € pour donner des cours de danse « ZUMBA ».

Après vote du conseil municipal :

Pour : 9

Contre : 4 (Mrs MARTIN Jean-Daniel, BARRET et Mmes CHATENET, OLLIVIER)

Abstention : 1 (Mme ESNAULT)

Le conseil municipal accepte la demande de l'association « Zumba Soleil » pour la location de la Maison des Associations tous les lundis de 21 h à 22 h de septembre à aout pour un montant de 200 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'une demande de permis de construire a été déposée au chemin rural n° 13 dans la continuité de la Rue des Huguenots. Monsieur le Maire propose de le nommer « Chemin des Huguenots ». Le conseil municipal répond que cela peut être source d'erreur pour la distribution du courrier. Le conseil municipal demande qu'on réfléchisse au nom qui pourrait lui être attribué et d'en reparler.

- Monsieur le Maire informe que l'entreprise de nettoyage qui s'occupe de l'école primaire arrête son contrat au 19 octobre 2016.

- Monsieur le Maire réitère la demande de Madame BLAISE pour installer un banc, chemin des Vignes en souvenir de sa maman décédée. Le conseil municipal lui répond que le terrain sur lequel l'administrée veut le mettre n'appartient pas à la commune.

- Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont bien reçu le bilan chiffré du repas champêtre du 23 juillet 2016.

Le conseil municipal répond par l'affirmative.

DIVERS

Monsieur BENOIST Jack :

- demande où en sont les travaux de la fibre optique. Messieurs MEYER et LE BORGNE lui répondent que la fibre optique sera disponible fin 2016 pour Pont-sous-Gallardon et une partie de Bailloulet. Pour le reste de la commune ce sera fin 2017. Une cartographie est disponible sur la newsletter n°2 du nouveau site internet de la commune.

Madame MARIN Sylvie :

- informe que le repas d'automne se déroulera samedi 15 octobre 2016 à la Maison des Associations.
- informe qu'elle s'est déplacée avec la présidente de l'association COLBAG au Conseil Départemental pour s'entretenir avec Monsieur Albéric de MONTGOLFIER, président du Conseil Départemental, des conséquences que pourraient provoquer le tracé « centre » sur notre eau potable et sur la vallée de la Voise. En effet, le tracé « centre » passe dans le périmètre de protection rapproché de notre captage (château d'eau de Bailleau) ; la pollution engendrée par un passage important de camions et véhicules dans ce périmètre pourrait avoir des conséquences irréversibles sur la qualité de notre eau potable, qui est actuellement de bonne qualité. Et l'étude prévoit de traverser les 700 m de vallée de la Voise par un viaduc

de 200 m et le reste en remblais. Le canal Louis XIV passerait sous le viaduc ; mais la Voise serait dans le remblai, c'est-à-dire que la Voise devrait être busée, sachant que cette vallée est une zone inondable. Il est à noter que la vallée de la Voise a été déclarée en catastrophe naturelle à trois reprises (1995, 1999, 2016). Ce remblai est un total NON-SENS dans cette vallée inondable. De plus, il a été soulevé le problème de la géologie du terrain. La vallée étant alluviale et comprenant des zones de tourbières, les pylônes soutenant le tablier du viaduc devront être enfoncés à plus de 30 m de profondeur pour trouver une stabilité sur de la roche. Monsieur De MONTGOLFIER a pris note de nos remarques, et nous a précisé qu'il n'y avait pas de consensus politique sur ce tracé « centre ».

Monsieur BARRET Jean-Claude

- a expliqué sa position par rapport au remblai en tant que président du SMVA. Il a émis un veto au remblai de la vallée entre le canal Louis XIV et la Voise auprès du bureau d'étude.

Madame ESNAULT Jeannick :

- explique son mécontentement sur l'état de propreté de la Maison des Associations durant les périodes du centre aéré. Madame ESNAULT voudrait que le personnel du centre soit mieux organisé, que le rayonnage et les placards soient triés, rangés et plus accessibles. Elle explique également que le centre ne bénéficiera pas du rafraichissement de la salle durant l'été à cause des fenêtres et des portes qui restent ouvertes très souvent.
- demande que le terrain de Baillolet et le fossé soient débroussaillés. Monsieur le Maire lui répond qu'un devis a été demandé.
- demande que les sanitaires du terrain de Baillolet soient rénovés. Monsieur le Maire lui répond que cela fait partie des travaux à effectuer.

Monsieur LE BORGNE Christian :

- fait part d'un devis de la société CORSAIRE Productions pour la maintenance du parc informatique de l'école primaire (10 ordinateurs portables). Le coût du contrat serait de 70 € HT par ordinateur et par an soit 700 € HT pour l'ensemble des ordinateurs et le coût horaire pour une intervention ponctuelle serait de 60 € HT de l'heure + les frais de déplacement.
- informe que l'APEBA attend ses étagères dans le grenier de la mairie.

Monsieur DAVID Jean-Luc :

- demande que l'on envoie un courrier au propriétaire des bois allant en direction d'Umpeau pour élaguer les branches au niveau du fossé.
- demande qu'une réunion de la commission fleurissement soit prévue pour décider des plantations à exécuter dans les massifs pour l'automne.

Monsieur MEYER Emmanuel :

- demande pourquoi il n'y a que les manifestations de Regard Culturel qui sont indiqués sur le panneau d'affichage. Monsieur MARTIN Jean-Daniel lui répond qu'aucune autre association ne prévoit une manifestation.
- informe que les trottoirs rue de la Mairie ne sont pas dés herbés.

Le prochain conseil municipal est prévu le 28 novembre 2016.

La séance est levée à 23 h 45.

Envoyé par mail le 19 octobre 2016.